
RAPPORTEUR : Madame Nelly CASSAN-FAUX

OBJET : Financement du projet de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Mesdames, Messieurs

La lutte contre la désertification médicale est un enjeu majeur qui ne concerne plus seulement les territoires ruraux. A Châtellerault, il y a aujourd'hui 38 médecins généralistes, mais d'ici 10 ans, leur nombre aura diminué de 50 %. Ce constat est le même pour certaines spécialités ainsi que pour les professions paramédicales.

Un quartier de Châtellerault connaît déjà des difficultés puisqu'à Chateauneuf, il n' y a plus de médecin généraliste depuis 2009. Ce territoire comptant environ 3 150 habitants est déjà fragile, et l'absence de médecin, amplifie le phénomène.

Cinq médecins généralistes de Châtellerault ont par ailleurs monté un projet de santé dont les objectifs sont :

- le regroupement des médecins généralistes avec des professions paramédicales dont le but sera de coordonner le suivi des patients,*
- la formation des internes,*
- la mise en place d'actions de prévention et d'éducation.*

Ces médecins ont fait connaître à la commune leurs intentions afin d'obtenir son aide dans le montage du projet. Il s'agit d'un projet répondant à des enjeux importants pour la commune tels que l'accès aux soins, la formation de futurs praticiens, l'attractivité pour les professionnels de santé, le partage des pratiques, et l'éducation à la santé de la population.

Le diagnostic mené par l'Atelier Santé Ville ayant identifié un besoin en matière de santé publique sur le quartier de Chateauneuf, il a été proposé aux porteurs du projet de santé la réhabilitation de l'ancienne école Krebs pour répondre à des objectifs partagés de redynamisation du quartier.

Le projet immobilier porte sur la réhabilitation du rez-de-chaussée de ce bâtiment. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 771 333 € TTC. Le plan de financement suivant a été défini :

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 29 septembre 2011

n° 10

page 2/3

IMPUTATIONS			TOTAL en €
Dépenses	Travaux (hors façade et menuiseries)		444 000
	Façades		157 311
	menuiseries		170 022
	TOTAL		771 333
Recettes	Subventions	Conseil Général	100 000
		Conseil Régional	50 000
		Etat	100 000
		CAPC	100 000
	Autofinancement ou emprunt		421 333

Le groupement de professionnels qui est composé à ce jour de 5 médecins, 3 orthophonistes et 1 cabinet d'infirmières s'acquittera d'un loyer à la commune de Châtellerault. Le montant du loyer sera fixé ultérieurement et en conformité avec les prix du marché.

* * * * *

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU les articles L 1434-7 relatif au schéma régional d'organisation des soins (SROS), L6112-2 relatif aux missions de services publics des établissements de santé, et L 6323-3 relatif aux maisons de santé du code de la santé publique,

VU l'article L1511-8 du code général des collectivités territoriales relatif aux aides des collectivités destinées à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé dans les zones déficitaires définies par le SROS,

VU les articles R 1511-44 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux aides à l'installation et au maintien des professionnels de santé et centres de santé,

VU le zonage du Schéma Régional d'Organisation des Soins, volet ambulatoire, dans sa version soumise à consultation,

VU l'appel à projets lancé par l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture de la région Poitou-Charentes,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 29 septembre 2011

n° 10

page 3/3

CONSIDERANT que le Projet Régional de Santé de Poitou-Charentes et le Schéma Régional d'Organisation des Soins, volet ambulatoire, identifient le bassin chatelleraudais comme une zone d'accompagnement prioritaire rendant le déploiement et le développement des maisons de santé pluridisciplinaires applicable,

CONSIDERANT la cohérence entre le projet de santé des professionnels et la politique municipale de santé publique,

CONSIDÉRANT que l'implantation d'une maison de santé dans le quartier de Chateauneuf permettrait de faire face au déficit actuel et d'attirer de nouveaux praticiens,

CONSIDÉRANT que l'ancienne école de Krebs, après réhabilitation, peut accueillir une maison de santé,

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de prendre en charge les frais d'investissement du projet de maison de santé pluridisciplinaire sur le site de l'école Krebs,
- d'engager les études nécessaires à l'élaboration du projet immobilier, en précisant que cet immeuble sera loué à un groupement de professionnels, et que le loyer sera fixé en fonction de l'investissement réalisé et des prix du marché,
- de solliciter les aides de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté d'Agglomération du Pays Chatelleraudais et de tout autre financeur pour le financement de cette opération,
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

M. Jean-Marc LARDEUR n'a pas pris part à la délibération (en application de l'article L 2131-11 du CGCT)

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 06/10/2011 n° 6794
Publié au siège de la Mairie, le 05/10/2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM